

DECRET N° 99-408 DU 26 AOUT 1999

portant nomination de Premiers Conseillers
dans certaines Ambassades de la République
du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 97-93 du 28 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- Vu** le Décret n° 149 MFAEP/MAE/MEPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- Sur** proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 juillet 1999 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Thomas d'Acquin OKOUDJOU est nommé Premier Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Ottawa.

Article 2.- Monsieur Ibounou MOUTAIROU est nommé Premier Conseiller à l'Ambassade du Bénin à la Havane.

Article 3.- Madame Gisèle BALLEY épouse MEDEGAN est nommé Premier Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Paris.

Article 4.- Monsieur Gervais N. PADONOU est nommé Premier Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Paris.

Article 5.- Monsieur Rafiou King AMOUSSA est nommé Premier Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Moscou.

Article 6.- Dans leurs nouvelles fonctions, les intéressés bénéficieront du traitement attaché à leur grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Premiers conseillers par Décret n° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

Article 7 Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 août 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



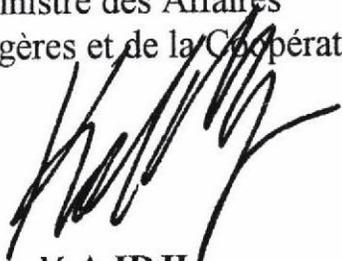
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale , du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



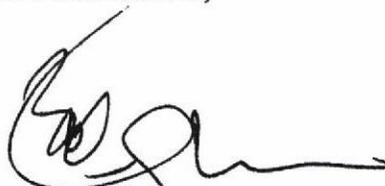
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,



Kolawolé A.IDJI.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MAEC 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 6 JO 1